

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MARDI 8 AVRIL 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **18**

Date de la convocation : **Mercredi 26 mars 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Date d'affichage : **10 avril 2025**

Objet de la délibération :

31. Convention d'occupation du sol et règlement intérieur – Camping-Car Park

Le mardi 8 avril 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Mme BON Evelyne, M. BORD Jérôme, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

Procurations :

Mme FOURRE Mélanie donne procuration à Mme LEBRET Bernadette

Mme LAUNOIS Sylvie donne procuration à Mme BON Evelyne

M. LECRIQUE Yves donne procuration à Mme AARNINK-GEMINEL

M. LEONARD Claude donne procuration à M. LEONARD Pierre

Excusés : Mme FOURRE Mélanie, Mme LAUNOIS Sylvie, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude

Secrétaire de séance : M. DUMONT Eric

A l'issue du travail mené par la commission Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de confier à compter de cette année la gestion de l'aire de camping municipal à la société Camping-Car Park, sous la forme « Camping de mon village ». La contractualisation se ferait sous la forme d'une convention d'occupation du sol, pour une durée de 7 ans.

La convention et le règlement intérieur travaillés conjointement par la commission Tourisme avec la société Camping-Car Park figurent en annexes de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

APPROUVE le conventionnement avec Camping-Car Park, avec l'ambition d'accroître la visibilité du site, de renforcer l'attractivité touristique de la commune et de générer des retombées économiques pour ses commerçants,

VALIDE la convention et le règlement intérieur

AUTORISE le Maire à signer les documents contractuels avec la société Camping-Car Park

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

le 9 avril 2025 et publication ou notification

le 9 avril 2025

MONTMEDY, le 9 avril 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 9 avril 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD